



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 28 juin 2016

L'an deux mille seize, le 28 juin à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Yannick NADESAN, Philippe LETOURNEL, Joseph BOIVENT, Jean-Luc BOURGEAUX, Jacques BENARD, André LEFEUVRE, Joël SIELLER, Philippe BONNIN et Mesdames Marie DAUGAN (suppléante de M. BELLOIR, Evelyne PANNETIER (suppléante de M. MARTIN)

Pouvoir : aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e)s : Mesdames Sandrine ROL et Valérie FAUCHEUX, Messieurs Jean-Pierre MARTIN, Jean-Luc MANGELINCK et Nicolas BELLOIR

Assistaient également, Jean-Pierre TROUSLARD SMG35, Mme Martine JOUANNET Symeval, Mme Christine PIRON SMPBC, Mme Marie-Madeleine GAMBLIN et M. Jean-Michel LEBRETON du SPIR, M. David CLAUSSE de la CEBR, Monsieur Jean-Jacques LEON de la Paierie Départementale

Secrétaire de séance : M. Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 11

Nombre de Membres du Comité votants : 11

Date de la convocation : le 21 juin 2016

ADMINISTRATION GENERALE

N°16/06/09 Avis loi NOTRe – organisation eau potable 35

Comité Syndical du 28 juin 2016

N°16/06/09 Avis loi NOTRe – organisation eau potable 35

Rapport,

La loi NOTRe du 7 août 2015 organise le transfert de la compétence eau potable aux futurs EPCI-FP à compter du 1^{er} janvier 2020. Depuis octobre 2015, les élus du SMG35 défendent une organisation tenant compte de l'histoire du département sur ce sujet avec notamment le regroupement de l'ensemble des collectivités de l'eau au sein des syndicats des productions ; eux-mêmes fédérés au sein du SMG35.

Dans la continuité de ce qui s'est fait sur le bassin rennais au 1^{er} janvier 2015 et comme proposé aux services de la préfecture et énoncé lors de la réunion d'information du 20 avril dernier, il est proposé l'organisation suivante :

- Compétence totale production par les SMP avant 2020 (voire 2018)
- Compétence distribution par les SMP à la carte (souhaitée en totalité)

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) ACTER l'organisation proposée par le SMG35 suite à la loi NOTRe

2°) AUTORISER Monsieur le Président et le service à porter cette proposition

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité moins un avis réservé

Fait à Rennes, le 28 juin 2016

Le Président,

